Bulletin de la Section de Seine-Maritime du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et P.E.G.C - FSU
I.S.S.N 1259-9646 / C.P.P.A.P 0710 S 07451 PRIX : 0,76 €
N° 154 Mai 2009

SNUipp 76

ROUEN CDIS

Poursuivre ensemble !

Déposé le 13/05/2009

Edito

Le 1er mai a été une journée exceptionnellement réussie. Les organisations syndicales ont réussi le pari d'un appel unitaire historique. Faire descendre dans la rue plus d'un million de personnes au début d'un week-end de trois jours est bien le signe d'un profond malaise social. Même si le gouvernement a essayé de minimiser son ampleur en le comparant aux journées de mobilisation du 29 janvier et du 19 mars, il s'avère que la colère des salariés, des chômeurs, des retraités ne cesse de grandir et que leur détermination ne faiblit pas. Bien au contraire !

Les organisations syndicales se sont réunies pour envisager les suites de cette journée et ont interpellé le gouvernement et le patronat pour qu'ils prennent en compte l'ampleur de ces rassemblements . Deux nouveaux rendez-vous sont fixés le 26 mai et le 13 juin.

Pour permettre la réussite de la journée de mobilisation du 26 mai, le conseil syndical du SNUipp demande aux fédérations de la Fonction Publique et de l'Education Nationale d'appeler à la grève ce jour-là. Il demande également aux confédérations que la manifestation du samedi 13 juin ait lieu à Paris.

Côté éducation, la FSU a relancé le groupe « l'Education est notre avenir » et organisera une action médiatique et militante le mardi 19 mai à 18h à Rouen dans le cadre du « festival du droit à l'éducation » et en convergence avec le supérieur (p8).

Le SNUipp vous appelle à suspendre l'aide personnalisée du 18 au 29 mai pour en faire le bilan que n'ont fait à ce jour, ni le ministère, ni l'Inspection académique malgré la demande du SNUipp.

Le SNUipp appelle à ne pas faire remonter les résultats des évaluations CE1 comparables à celles des CM2 (code binaire, publication des résultats).

C'est par ces actions au quotidien mais aussi par les rassemblements, manifestations à venir que nous devons continuer d'exprimer le refus de la politique du gouvernement en matière de services publics, d'emplois et de salaires. Il s'agit de poursuivre ensemble !

C'est aussi maintenant qu'il faut se syndiquer !

Aide personnalisée : suspension du 18 au 29 mai

http://76.snuipp.fr

Résultats provisoires du mouvement dès le 22 mai
Code d'accès sur l'étiquette de ce bul-

SNU*ipp*-FSU 76 4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN Tél : 02/35/63/85/08
Fax : 02/35/63/85/16 E-mail : snu76@snuipp.fr Site : http://76.snuipp.fr

Sommaire

p 1 Edito
p 2 Emplois Vie Scolaire
p 3 Suspension de l 'aide : bilan
Rythmes scolaires : parlons-en !
p 4 CAPD et RASED
p 5 Mouvement
p 6 Formation
Jardins d'éveil
p 7 Bulletin d'adhésion
p 8 Plan d'action
Festival des droits à l'éducation
Communiqué des organisations syndicales interprofessionnelles

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp.
Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à la section du SNUipp76.

Déclaration d'impôts

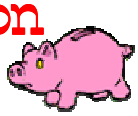

Heures défiscalisées

La loi TEPA étant entrée en vigueur au 1er octobre 2007, les heures supplémentaires effectuées au titre du soutien et des études sont défiscalisées depuis cette date.. Par conséquent, ces heures ne doivent pas être déclarées. Le modèle de déclaration des revenus a été modifié par ajout d'une ligne ''heures supplémentaires, revenus exonérés'', . (**rappel** : les heures de surveillance (cantine...) ne sont pas défiscalisées)

Contactez la section du SNUipp en cas de difficulté.

SNUipp 76
Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime
I.S.S.N 1259-9646 /
C.P.P.A.P 0710 S 07451
Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT
SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN
Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

EVS, AVS, AE, il y a urgence !

Une délégation intersyndicale a été reçue en préfecture par des représentants du préfet, de la direction régionale du travail et de pôle-emploi. Il n'y avait pas de représentant de l'Éducation Nationale !
Nous avons commencé par réaffirmer les revendications :

- aucun EVS, AVS actuellement en poste au chômage
- arrêt du recrutement de personnels précaires,
- transformation des emplois en emploi statutaires et pérennes,
- possibilité pour les actuels EVS d'accéder à ces emplois et à la formation.

Nous avons remis les pétitions avec plusieurs milliers de signatures.

Nous avons beaucoup insisté sur l'urgence, sur l'extrême inquiétude des personnes dont les contrats ne peuvent être renouvelés.et sur le fait que les engagements de l'état, en particulier en terme de formation et de suivi, n'avaient pas été tenus.
Nous avons aussi posé la question du remboursement des frais de transport (en particulier lorsque les EVS-AVS sont sur plusieurs établissements) et des tarifs de cantine, et évoqué les problèmes posés par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Signez et faites signer la pétition unitaire EVS, AVS, AE par tous : enseignants, parents d'élèves, élus.

Si quelques emplois sont encore reconductibles (CAV de moins de 3 ans, CAE de moins de 2 ans, personnels de plus de 50 ans et travailleurs handicapés) pour les autres, le renouvellement du contrat n'est pas prévu !
Les représentants de l'Etat se disent préoccupés par leur sort « dans le contexte de crise actuelle ». Nous avons réaffirmé qu'il était aberrant de renvoyer à la case « chômage » des personnels qui s'étaient intégrés dans la vie des écoles, avaient été formés (sur le tas) et avaient acquis des compétences.
Les pétitions seront transmises au ministère ainsi que nos revendications.

Le SNUipp n'accepte pas que des milliers (des centaines dans notre département) d'EVS, AVS, AE se retrouvent au chômage le 1er juillet, ni après.
Il l'a redit à l'Inspecteur d'académie dans le cadre d'une déclaration unitaire lors de la CAPD du 4 mai. Il a interrogé l'IA pour savoir qui assurerait l'assistance administrative et l'accompagnement à la scolarisation des enfants handicapés si le contrat de ces personnels n'était pas renouvelé. Aucune réponse concrète n'a pu être donnée par l'administration !

Personne ne doit se retrouver sans emploi.
Pour l'arrêt des recrutements sous contrats précaires
Pour la transformation des emplois de vie scolaire en emplois statutaires et pérennes et la possibilité pour les actuels EVS d'accéder à la formation et au recrutement pour ces postes statutaires.
La campagne de signatures doit s'amplifier. Des demandes d'audience aux députés et aux sénateurs du département sont en cours.

Mercredi 27 mai
Rassemblement à Rouen
à 16h devant la préfecture
journée nationale d'action et de mobilisation

Dans différents lieux, nous ferons à nouveau signer les pétitions à la population dès 14 heures (contacter la section) puis nous nous rassemblerons pour les remettre au préfet.

Du 18 au 29 mai STOP à l'aide personnalisée

prenons le temps d'un nouveau bilan !

Les questions soulevées par ce dispositif sont multiples. En décembre, les écoles ont été nombreuses à suivre cette consigne et à renvoyer l'enquête dont vous pouvez consulter les résultats sur notre site.

Le SNUipp vous appelle à une nouvelle suspension du 18 au 30 mai afin de faire le point après une année scolaire de fonctionnement :
- pour ne pas laisser croire que la fermeture des RASED peut être compensée par la mise en place de l'aide personnalisée,
- pour dénoncer la perte de deux heures hebdomadaires d'enseignement obligatoire,
- pour obtenir l'augmentation du temps de concertation.

A partir de ce nouveau bilan, le SNUipp interpellera le ministère sur la question des rythmes et de fonctionnement des écoles et fera de nouvelles propositions pour la réussite de tous les élèves.
Vous trouverez sur le site http://76.snuipp.fr une proposition de lettre aux parents et le questionnaire en ligne à nous renvoyer.

Rythmes scolaires : ouvrir le débat

Dès l'annonce du Ministre de supprimer les cours du samedi matin, le SNUipp a dénoncé cette décision unilatérale prise sans aucune consultation des partenaires de l'école. Il a été très vite évident que l'aide personnalisée servirait d'alibi à la suppression des RASED. Dans la tourmente qui secouait depuis plusieurs mois l'école, Xavier Darcos pensait faire l'unanimité avec cette mesure démagogique.

Quel bilan de la semaine de 4 jours ?

Le bilan de cette nouvelle organisation du temps scolaire est plus que mitigé et dans de nombreuses villes, les municipalités engagent des débats pour chercher une alternative à la semaine de 4 jours.
Les différents acteurs de la communauté éducative ont sur ce sujet difficile **des avis partagés**.
- Les parents défenseurs de ce nouvel aménagement avancent les gardes d'enfant le week-end, la possibilité de partir pour les plus aisés
- Les municipalités apprécient les économies de chauffage, de transport et de personnels.
- Le ministère, quant à lui, a fait par ce tour de passe-passe l'économie de milliers de postes spécialisés sous prétexte d'offrir à tous un week-end de deux jours consécutifs.
- Beaucoup d'enseignants reconnaissent que cette nouvelle organisation accroît leur fatigue et celle des élèves. En diminuant le nombre de jours scolaires, on augmente la pression sur chacune des journées. En revanche, la coupure de deux jours est appréciée.
- Les temps d'échange entre les adultes au sein des écoles deviennent quasiment impossibles.
-Les chercheurs en éducation et en chronobiologie (*Claire Lecomte, Philippe Meirieu, François Testu*), la FCPE et les associations complémentaires de l'école (*CEMEA, JPA, Ligue de l'enseignement*) s'opposent avec détermination à la semaine de 4 jours. Le difficile débat sur les rythmes scolaires dure depuis trente ans et ne trouve pas son aboutissement car les besoins reconnus des enfants en terme de chronobiologie ne peuvent être en adéquation avec le rythme de vie des adultes pour différentes raisons.
Pour tous ces spécialistes de l'enfance, la décision du ministre aggrave encore la situation actuelle.
En effet, après avoir imposé de fait la semaine de 4 jours le ministre se lave maintenant les mains d'une nouvelle organisation plus adaptée pour les élèves et laisse les élus porter ce débat .
Dans notre département, Sotteville-lès-Rouen a déjà engagé la réflexion avec ses partenaires et d'autres communes s'apprêtent à le faire. ***Il est indispensable que, partout, l'ensemble des enseignants soit invité à participer aux débats et conduire la réflexion.***

Enquête 60 heures http://76.snuipp.fr

jusqu'au 30 mai !

La conjonction de la disparition de deux heures hebdomadaires d'enseignement, la suppression du samedi matin travaillé, la mise en place des aides personnalisées, la multiplication des commandes et injonctions, des évaluations à répétition a paradoxalement conduit à une surcharge de travail, à la multiplication des difficultés techniques pour réunir les équipes éducatives.

L'efficacité de l'ensemble ainsi voulu par le ministre est contestable dans la mesure où il faut faire plus (nouveaux programmes, évaluations, aides personnalisées) dans une amplitude hebdomadaire plus resserrée et avec la perspective de moins

La position du SNUipp

Le SNUipp n'est pas partisan d'un statu-quo pour l'école et pour l'organisation du temps scolaire en particulier.
Pour autant, notre volonté est que toute évolution se fasse dans le cadre d'une **concertation**. Il faut engager le débat avec tous les acteurs concernés.

En effet, pour prendre en compte les besoins de l'enfant, améliorer les dispositifs, mieux respecter les rythmes aux différents âges de la scolarité, favoriser la réussite scolaire, il est indispensable de faire se rencontrer toutes celles et ceux qui interviennent aux différents moments de sa vie : temps scolaire, temps péri-scolaire et temps libre.

Evaluations CE1 :

400 euros pour faire passer les évaluations

L'indemnité promise par le ministre devrait être versée en juillet-août.. Pour répondre à toutes les situations, un projet de décret prévoit un fonctionnement « adaptable » : un montant total est fixé par école correspondant au nombre de classes comportant des élèves de CE1 et de CM2.
La répartition pourrait donc s'effectuer entre tous les collègues qui ont procédé aux évaluations.
Elle pourrait également être « proratisée » en cas de temps partiel ou de décharge.

Le SNUipp considère que cette prime, même si elle reconnaît partiellement l'alourdissement et la multiplication des tâches demandées aux enseignants, est un facteur de division supplémentaire qui risque de générer des inégalités entre départements, circonscriptions, écoles, enseignants.

La publication par le ministère des résultats des évaluations CM2 (et en juin des CE1) et la couverture médiatique qui en est (ou sera) faite ne peuvent que relancer nos vives inquiétudes quant aux buts véritables de ce type d'opération.
Le SNUipp émet de sérieuses réserves sur les informations transmises, leur fiabilité, leur intérêt. En effet, quel crédit porter aux conclusions avancées par le ministère et les inspections académiques alors que seulement 60% des écoles ont transmis leurs résultats. Quelle fiabilité accorder à une évaluation aussi mal ficelée ? Certes, les résultats seraient moins « bons » en mathématiques, voir « inquiétants » dans notre département mais est-ce le résultat de programmes inadaptés, du choix d'exercices trop difficiles à cette période de l'année ou du manque de formation spécifique des enseignants ?
Toute évaluation nationale devrait permettre de participer à une meilleure réussite des élèves. Pour cela, les enseignants ont besoin d'outils fiables pour le repérage des difficultés dans la pratique de leur classe et pour pouvoir informer les familles des progrès de leurs enfants. Un système de notation binaire ou trop simpliste empêche toute exploitation pédagogique et crée une mise en échec artificielle des élèves.

La multiplication et la généralisation à tous les niveaux de ce type d'évaluations loin de correspondre aux réels besoins des élèves et des enseignants visent avant tout à installer entre les écoles, entre les enseignants, une concurrence contraire aux valeurs du service public et à son efficacité.
Ce « pilotage par l'évaluation » tant vanté par nos ministres, loin d'être un progrès conduira inévitablement à une « normalisation » des pratiques pédagogiques et à un formatage de l'éducation, voire à du bachotage.

Le SNUipp renouvelle donc pour les évaluations CE1 les consignes données pour les précédentes évaluations, **il appelle les collègues à ne transmettre aucun résultat**, **à ne faire passer que les exercices dont les notions ont été réellement abordées en classe. Il soutient les collègues qui refuseront de les faire passer.**
En toute logique, les résultats ne doivent pas non plus être joints à l'avenant 2009-2010 au projet d'école.

NBI CLIS modification de l'arrêté

Un nouvel arrêté modifie les conditions d'attribution de la NBI de 27 points pour les collègues exerçant en CLIS. La modification fait disparaître toute référence à la notion de diplôme et permet donc désormais à tous les collègues nommés à titre provisoire de percevoir cette NBI à compter du 9 juin 2009, y compris les remplaçants.
Dans le département, l'IA avait déjà accepté de la verser depuis l'année dernière. Cette décision est sans aucun doute le résultat des nombreux recours déposés et gagnés par les collègues sur les conseils du SNUipp.
Vous pouvez faire cette demande à l'IA et nous en adresser le double si dans les quatre dernières années vous avez été nommé sur ce type de poste.

Audience RASED à l'IA du 14 avril

Refus des postes E surnuméraires

Une délégation de syndicats et d'associations a été reçue par l'IA pour lui remettre la lettre de refus des enseignants E dont le poste était sédentarisé sur deux ou trois écoles. Dix (soit plus de la moitié) ont rédigé un courrier pour signifier qu'ils n'étaient pas volontaires pour que leur poste soit surnuméraire et sédentarisé à la rentrée prochaine ! Ils demandent à avoir le même traitement que les sédentarisés en classe c'est-à-dire la possibilité de refuser la transformation de leur poste (sur 11 personnes concernées, 9 ont ainsi refusé la sédentarisation en classe).

L'IA a expliqué que la mise en application de directives ministérielles ne concernait que les sédentarisés en classe. Les surnuméraires n'ont pas d'autre choix que de participer au mouvement.

C'est donc un refus catégorique de l'administration que nous avons essuyé laissant nos interrogations sans réponse : pourquoi transformer les postes E en surnuméraires s'ils ont les mêmes missions ? Quelle est la pérennité du dispositif ?

Les départs en formation

Le SNUipp a attiré l'attention de l'IA sur le très faible nombre de départs en formation.
Psychologues : 1 seul départ alors que 11 postes sont finalement vacants. L'IA lors de la dernière CAPD a confirmé qu'il avait fait une demande auprès du ministère pour 2 nouveaux départs en formation suite à nos revendications. Donc 3 départs devraient être possibles !
Option G : 2 départs l'an passé, 3 l'année précédente et aucun cette année. **Option E**: 3 départs seulement correspondant au nombre de départs en retraite. Jamais les départs en formation n'ont été aussi rares !

Suite à cette audience, le SNUipp avec les autres organisations et associations continuera d'agir et de manifester par tous les moyens le refus de ce démantèlement des RASED qui aura pour effet de les rendre moins efficaces : moins de postes, moins de

Permanences Mouvement

Elles permettent de repérer les anomalies et de mieux comprendre comment fonctionne le mouvement. Ce procédé est conforme à l'engagement de transparence et d'équité de traitement que les élus SNUipp à la CAPD ont pris lors des élections professionnelles vis-à-vis de tous les personnels. Nous répondons à toutes les questions grâce aux documents fournis par l'administration.

BARENTIN D Amans 06.82.44.42.82
DARNETAL S Carpentier 06.27.96.04.60
DIEPPE-EU : M-L Buiche 06.80.11.23.93
LE HAVRE : L Cramoysan 06.84.46.71.55
NEUFCHATEL P Grimbert 06.74.80.71.53
ROUEN + autres secteurs :
tous les jours à la section départementale dès 8h30 et le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél.

Ce qui ne va pas !

Ce système remet en cause la mobilité des personnels : moins de participation cette année !

Pour le SNUipp,
- c'est moins de CAPD (une seule au lieu de trois), c'est donc moins de paritarisme (moins de transparence et d'équité)
- c'est l'impossibilité pour les collègues nommés à la seconde phase de postuler sur l'école de leur choix
- c'est la multiplication des nominations éloignées du domicile avec des vœux de secteurs quasi-obligatoires (pour les personnels à titre provisoire) dont le découpage est parfois des plus étonnant voire aberrant

Ineat-exeat

Si vous n'avez pas obtenu votre permutation informatique, vous pouvez faire cette demande. Toutes les explications ainsi que le formulaire sont dans la note de service n°45 .
N'hésitez pas à nous contacter et envoyez un double de votre demande au SNUipp.

Mouvement : paritarisme menacé

Envoyez le double de votre participation au SNUipp , si ce n'est encore fait ainsi que la fiche de contrôle syndicale téléchargeable sur le site du SNUipp76 !

Le 22 mai, les délégués du personnel du SNUipp vont participer à un groupe de travail sur le projet de mouvement. Nous ferons part à l'administration de toutes les remarques, anomalies ou erreurs de barème que nous aurons relevées ou que vous nous aurez transmises.
Cette première séance est donc particulièrement importante et aboutit à un certain nombre de modifications.
A partir de 20h, des résultats provisoires, donc **susceptibles de changement**, seront à votre disposition sur notre site. Vous pourrez accéder à votre nomination grâce au code confidentiel qui apparaît sur l'étiquette de ce bulletin ainsi qu'à l'ensemble des résultats par commune (barème nécessaire pour obtenir un poste). Ce dispositif nous permet chaque année de repérer des anomalies ou des oublis. C'est pour cette raison que les résultats sont modifiables et provisoires : l'an passé, plusieurs changements ont eu lieu entre cette première réunion et la CAPD finale ! ! !
Les informations seront définitives au soir de la CAPD du 2 juin sur notre site pour l'ensemble des résultats et sur i-prof pour votre résultat individuel.
Une nomination n'est bien sûr officielle que lorsque vous avez reçu l'arrêté d'affectation de l'Inspecteur d'Académie.

N.B : ***Les collègues qui ne souhaiteraient pas que leur nom apparaisse***

Les délégués du personnel du SNUipp sont intervenus à différentes reprises auprès de l'Inspecteur d'académie pour que le mouvement intra-départemental se déroule de la façon la plus conforme aux engagements qu'il avait pris lors des groupes de travail.
Il s'avère cependant que pour des problèmes qualifiés de techniques par les services informatiques, les collègues postulant sur des vœux géographiques n'ont pas pu choisir « tous postes d'adjoint » ou « tous postes de direction » comme l'Inspecteur d'académie s'y était engagé.
Lors de la saisie du mouvement, nous avons relevé des anomalies concernant la liste générale des postes. Plusieurs modifications ont donc été faites pendant la saisie. L'Inspecteur d'académie a accepté de mettre dès la 1ère phase l'ensemble des décharges à 50 % et 75% qui initialement n'y étaient pas.
Attention ! Tous ces postes sont attribués à titre définitif même si sur votre accusé de réception, ils apparaissaient à titre provisoire.
Le SNUipp est également intervenu sur les points RAR (réseau ambition réussite) : l'Inspecteur d'académie nous a confirmé lors de la CAPD du 4 mai que ces points seront effectivement pris en compte pour les personnels nommés dans ces écoles depuis plus de 5 ans (même si le dispositif est plus récent). Quant au redécoupage des secteurs (notamment le Grand Rouen), ça ne serait possible que pour la rentrée 2010 !
Le SNUipp continue de relayer toutes les contestations de barème ou de priorité qui

Hors-classe : 1 point pour les directeurs

Alors qu'un premier classement avait été présenté lors de la précédente CAPD, l'Inspecteur d'Académie a décidé d'appliquer dès cette année la note ministérielle attribuant un point supplémentaire aux directeurs dans le calcul du barème pour l'accès à la hors-classe.

Un nouveau classement a donc été effectué par les services de l'IA qui excluait, de fait, des collègues ayant été déjà informés de leur intégration dans la hors-classe, certains même ayant pris la décision de reporter d'un an leur départ en retraite.
Les délégués du personnel du SNUipp sont intervenus avec succès pour exiger qu'aucun collègue ne soit retiré de la liste initiale suite à la mise en place du nouveau barème.
Le SNUipp dénonce un dispositif déjà injuste puisqu'une infime minorité des collègues y accède : 1,6% des collègues !
Il demande que l'ensemble des collègues puissent accéder à l'indice terminal 782 (il est de 611 pour les PE !)
A noter que l'introduction de ce nouvel élément de barème a, une nouvelle fois, pour effet de diviser les catégories de personnels !
Nouveau barème : Echelon x 2 + note + 1 point pour nomination en ZEP depuis au moins 3 ans + 1 point direction

Jardins d'éveil : le retour

Une nouvelle fois par voie de presse, nous apprenons que l'expérimentation de jardins d'éveil se mettrait en place dès la rentrée prochaine et qu'elle concernerait 8000 enfants. Rappelons que 14000 places manquent chaque année en maternelle pour accueillir les enfants de moins de 3 ans et qu'une demande de scolarisation existe

Mme Morano, secrétaire d'Etat à la famille, affirme dans tous les médias son attachement à l'école maternelle (autant que peut le faire Mme Bachelot pour l'hôpital !) et dans le même temps, relance ce projet d'expérimentation.

Après les propos méprisants du ministre, les excuses puis le recul sur les jardins d'éveil, le SNUipp avait appelé à la vigilance. Des informations concernant la précipitation dans les formations CAP petite enfance et les suppressions de postes annoncées pour l'an prochain nous laissent penser que l'attaque sur la maternelle pourrait être massive.

La mise en place des jardins d'éveil, nouvelle structure payante, cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public d'Education.

Les modalités pratiques confirment nos inquiétudes. les jardins d'éveil seraient accueillis dans les locaux des écoles maternelles et bénéficieraient des conseils des enseignants ! ! ! Sur quel temps ?

Il y aurait cohabitation de structures d'accueil fondamentalement différentes par leur finalité, leur financement, leur encadrement, leurs horaires et leur coût pour les parents.

Une commission évaluerait la capacité de l'enfant à entrer à l'école ! ! !

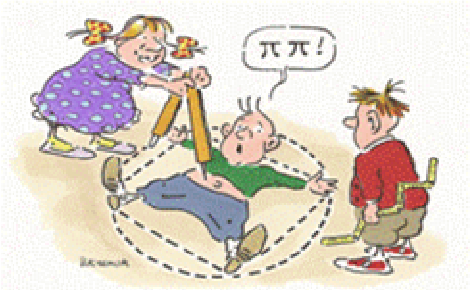

Les évaluations commenceraient donc dès la crèche !

Le ministre ne cesse de tenir des propos contradictoires sur l'âge des enfants concernés : le jardin d'éveil de 18 mois à 3 ans…. L'entrée à l'école à 2ans 6 mois….

Quant aux maires qui recevront « un kit explicatif » du ministère de la famille, qu'ils ne s'y trompent pas, les financements ne seront que partiels.

Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école et un authentique lieu de prévention et de lutte contre les inégalités.

Le SNUipp réaffirme la nécessité de scolariser tous les enfants dont les familles en font la demande y compris à partir de l'âge de deux ans comme la loi le permet. Il est nécessaire, en revanche, améliorer les conditions d'accueil en terme d'effectifs et d'encadrement des enfants les plus jeunes.

Concours 2009

Nombre de places dans l'Académie de Rouen

Externe : 207 (294 en 2008)
3ème voie : 11 (16 en 2008)

Formation des PE : quoi de neuf ?

Selon les dernières annonces des ministres Pécresse et Darcos, les épreuves du concours 2010 sont maintenues dans leur forme actuelle.

Pour la suite (concours 2011), le concours se situerait pendant la deuxième année de master. Des masters « métiers de l'enseignement» seront créés avec, pour les étudiants en première année, des stages d'observation et de pratique accompagnée et en seconde, des stages en responsabilité (108 heures : moitié moins qu'actuellement !), ce qu'excluait le projet initial.

Une fois, le master et le concours obtenus, les lauréats seront fonctionnaires stagiaires durant un an avec un tiers de formation continue. Le projet initial prévoyait un an entièrement en responsabilité après le concours c'est-à-dire la charge d'une classe sans aucune formation professionnelle !

Pour pallier aux problèmes financiers des étudiants, 9000 postes d'assistants d'éducation devraient être réservés aux étudiants(études, concours, préparation des stages et petits boulots : mission impossible !!!).

De plus, les stages en responsabilité seront « gratifiés » de 3000 €.

Alors, évidemment, pour le SNUipp, le compte n'y est pas ! Et même si le gouvernement a confirmé le maintien du rôle des maîtres formateurs, s'il a fait quelques rares concessions, de nombreuses interrogations subsistent : quelle formation pour les lauréats 2010 ? Quel recrutement sur la liste complémentaire ? Quel est l'avenir d'une réforme que l'ensemble de la communauté éducative rejette ?

La position

Le SNUipp est favorable à une reconnaissance par un master de la formation des enseignants mais insiste sur la dimension professionnelle et didactique du concours et de la formation.

Il demande le rétablissement de 10 000 places au concours au lieu des 7000.

Il s'oppose à l'agence de remplaçant qui pourrait recruter parmi les mastérisés recalés au concours.

Le cadrage national des maquettes de master, les contenus de la formation, la place du concours et le contenu des épreuves, le rôle des formateurs, la place et le rôle des stages, l'articulation avec la recherche, le financement des études : tout cela doit être repensé.

Le SNUipp demande l'abandon du projet actuel et demande du temps pour mettre en place cette réflexion indispensable, il en va de l'avenir de l'école publique, d'autant que des universités privées proposent déjà des masters préparant au concours.

Je me syndique

Nouveaux adhérents
toute adhésion envoyée avant le 30 juin pour l'année 2009-2010 vous permettra de recevoir dès maintenant nos publications.

Réduction d'impôts 66% de la cotisation déduits du montant de vos impôts

Je me syndique au SNUipp

- pour **la défense des intérêts individuels** des personnels actifs et retraités
- pour **le développement du service public d'éducation plus que jamais attaqué**
- pour **le maintien de l'unité de la profession** dans un **syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique** au sein de **la FSU**

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM :.....Prénom.....

Nom de jeune fille :.....

Date de naissance:……Année de sortie IUFM / EN : ……

Adresse personnelle :

.....

.....

.....

Tél :……

E-mail……

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité……

Nom et commune
de l'établissement d'exercice:

.....

.....

J'adhère au SNUipp 76

Echelon : ……

Si travail à temps partiel :.....quotité……

Montant de ma cotisation :……

Date :..... Signature :

Votre cotisation : voir tableau ci-contre
PE1 : 30 € **PE2, liste complémentaire :** 83 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)
Disponibilité, congé parental : 31 € **A-E/EVS** : 40 €
Retraités : 95 €
Majoration de cotisation
Spécialisé, PEMF,CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
Directeur 5 à 9 cl + 11 € à 10 cl et plus + 14 €
Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 16 €

SEUL 1/3 de votre cotisation reste à votre charge !!
Ex : PE au 6 ème échelon, votre adhésion vous « coûte » 4,15 € par mois !
5,45 € au 10ème échelon !

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		125	
4	118	131	
5	121	138	218
6	123	147	232
7	126	156	246
8	132	167	
9	139	179	
10	148	193	
11	162	207	

Mode de règlement

☐ **Chèque**

☐ **Prélèvement mensualisé**

Si vous envoyez ce bulletin avant le 30 juin, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er octobre 2009 au 1er juillet 2010. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2010. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N°NATIONAL D'EMETTEUR
406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
|_|_|_|_|_|_|	|_|_|_|_|_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	|_|_|

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Date : **Signature :**

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

Plan d'action

- du 18 au 29 mai
Suspension de l'aide personnalisée : bilan

- mardi 19 mai
18h00 à Rouen
Place de la Cathédrale
Festival des droits à l'éducation

- mardi 26 mai
Journée de mobilisations inter-pro

- mercredi 27 mai
Préfecture Rouen 16h
Rassemblement EVS

-samedi 13 juin
Manifestation nationale inter-pro

Communiqué à l'issue du 1er mai

Le 1er mai 2009 a été une journée historique tant en raison de l'unité des organisations syndicales, qu'en raison de l'ampleur de la mobilisation au travers des huit rassemblements en Seine-Maritime et des 280 rassemblements dans toute la France.
Ce 1er mai témoigne d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, demandeurs d'emploi et retraités à exprimer leurs revendications et à obtenir des réponses.
Le gouvernement et le patronat auraient tort de les traiter par le déni et le mépris, alors que la crise, le chômage, les licenciements, les suppressions d'emploi et les politiques de fragilisation des services publics les percutent de plein fouet.
C'est pourquoi les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et le patronat à prendre en compte l'ampleur de ces rassemblements qui expriment inquiétude, désarroi et profond sentiment d'injustice. Sur la base de leur déclaration commune du 5 janvier, elles préciseront, dans les prochains jours, des propositions sur lesquelles elles attendent des réponses rapides du gouvernement et du patronat.

Les neuf organisations syndicales appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à faire du 26 mai 2009, une journée nationale de grèves, de manifestations interprofessionnelles et de mobilisations décentralisées, visant à la participation du plus grand nombre.

Elles appellent aussi à une grande journée de manifestation le 13 juin 2009.

Festival des droits à l'éducation

Mardi 19 mai à 18h

Place de la cathédrale à Rouen

Plus que jamais dans cette période de crise, l'éducation doit faire l'objet d'une priorité. Priorité qui permette de faire réussir tous les jeunes, d'élever le niveau de qualification, *de développer formation initiale et continue*, de former des citoyens.
Plus qu'un coût l'école constitue une chance pour l'avenir de notre pays.
Le cri d'alerte que nous avons lancé à travers des milliers d'initiatives au cours de cette année scolaire est plus que jamais d'actualité.
La préparation de la rentrée 2009 comme les réformes conduites à marche forcée, le désengagement de l'état, la préparation du budget 2010 (- 34 000 fonctionnaires) et l'appauvrissement du service public et laïque d'éducation risquent de provoquer de véritables régressions dans une société minée par les injustices et les inégalités.
Au contraire, la crise que nous traversons appelle une politique éducative ambitieuse qui mobilise l'engagement des personnels, développe les initiatives des associations, construise de la confiance en mettant au cœur des choix la réussite de tous.
Les droits à l'éducation sont encore à construire contre le mauvais film que représentent les choix éducatifs et budgétaires actuels. Les organisations réunies dans le collectif « Un pays, une école, notre avenir » SNUipp, SNES, SNESup, SE-UNSA, SGEN-CFDT, l'UNEF, la FCPE vous appellent à les mettre à l'honneur à l'occasion *de "remises de palmes" ce jour-là.*
En cette période qui est aussi celle du festival de Cannes, l'école, les élèves méritent *que l'on déroule le* tapis rouge.

Partcipons nombreux à cette action : continuons d'exprimer ce jour-là le refus de la politique de l'éducation que met en place le gouvernement !